



Aujourd'hui, mis à part le réseau bocager en cours de disparition, l'organisation paysagère demeure étagée en fonction de la nature des terres et de la présence de l'eau. De petits boisements sont situés en sommet de collines, des prairies souvent inondables tapissent le fond des vallées, les champs sont cultivés à mi-pente ou sur les terres les mieux drainées. Cette structuration paysagère a ainsi permis le développement d'une polyculture associant maïs, oléagineux, céréales à paille, maraîchage et petits fruits, majoritairement au nord-ouest de la Bresse. L'activité d'élevage poursuit également sa diversification, principalement au sud-est, avec l'élevage laitier, la volaille (AOC) et le porc. L'activité sylvicole a toujours cours à travers les petits boisements épars, les quelques forêts plus importantes au nord-ouest et le développement de la populeiculture.

Les paysages sont ponctués par les élevages d'animaux en plein air, volailles de Bresse et bovins notamment, et par les bâtiments agricoles et les structures de stockage destinées au maïs et aux céréales. Pour faire face aux transformations économiques et politiques, la spécialisation et l'intensification des pratiques agricoles a domé lieu en Bresse à des modifications paysagères importantes. La disparition d'un certain nombre de haies - due à l'augmentation de la taille des exploitations et à la mécanisation - ainsi que l'efficacité grandissante du drainage des terres - permise par le terrassement en profondeur et l'amélioration des techniques - influent sur la perception des espaces ainsi que sur l'équilibre hydrologique du territoire. La difficulté ne consiste plus à drainer les terres, mais plutôt à organiser l'évacuation et le traitement des eaux, depuis les champs jusqu'aux exutoires naturels que constituent la Saône, la Saône et le Doubs.

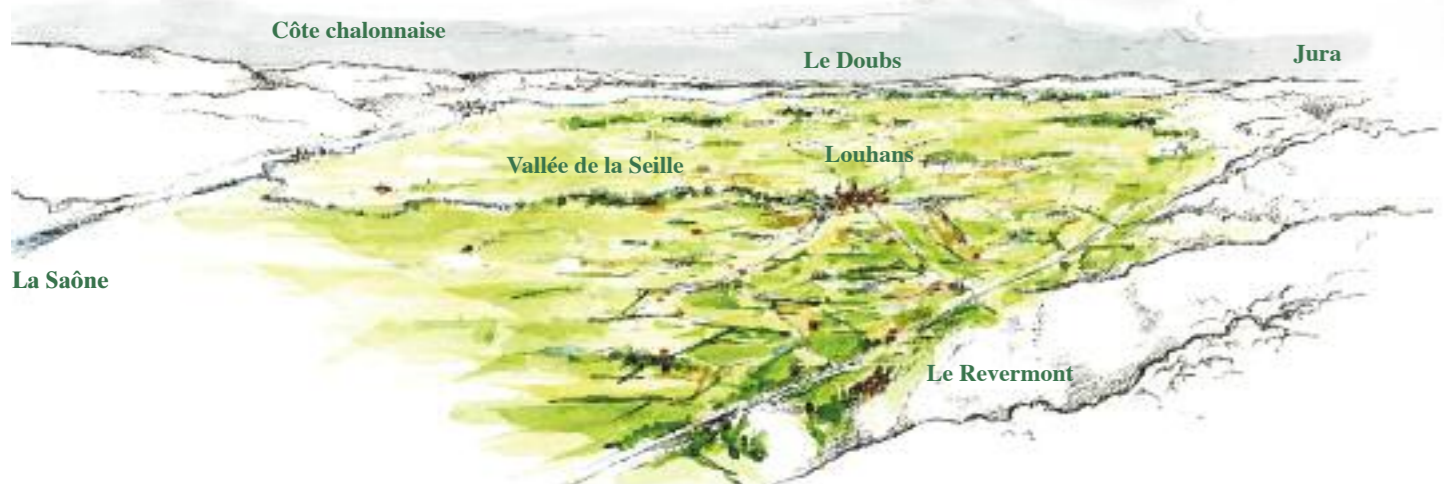
UNE GRANDE PLAINE ALLUVIALE



Compte-tenu des disparités de sol et de relief en Bresse, la polyculture existe toujours. Cependant, une tendance à la spécialisation et à la productivité à court terme s'affirme, qui atténue les différences paysagères et ouvre de vastes espaces de culture. Ces nouvelles pratiques tendent à délaisser les zones plus ingrates telles que les fonds de vallées trop humides ou les boisements morcelés entre de nombreux propriétaires. Ces transformations, ainsi que l'absence partielle ou totale de gestion globale, aboutissent parfois à l'enrichissement de certains secteurs. A contrario, de nouvelles cultures voient le jour, comme la populeiculture, en lieu et place des prairies et des zones humides. Ces changements participent activement au mouvement paysager actuel. Le territoire s'uniformise, le bocage disparaît, ce qui contribue à gommer ses particularités locales et ses fondements intrinsèques comme la gestion de l'eau.

L'essor industriel en Bresse modifie également le paysage. En effet, silos, hangars, plates-formes et autres espaces de fabrication, de stockage et de distribution du secteur agro-alimentaire s'implantent à plus grande échelle.

De manière opposée à l'homogénéisation des paysages, certains sont mis en valeur pour leur singularité et la richesse de leur écosystème. Des mesures de protection particulières limitent de manière ciblée les interventions humaines sur ces secteurs. Outre la faune et la flore exceptionnelles de ces lieux, ce sont également des paysages qui sont ainsi reconnus comme un patrimoine commun, sujet d'observation et d'attention : basse vallée du Doubs, réserve naturelle de la Truchère, prairies inondables de la Saône.



GÉOGRAPHIE

Contacts

Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) - 37 boulevard Henri Dunant, 71040 Mâcon cedex 09 03 85 39 95 20
 Direction départementale des territoires (DDT) - 37 boulevard Henri Dunant, 71040 Mâcon cedex 09 03 85 21 28 00
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) - BP 1550, 21035 Dijon cedex 03 80 63 18 69
 Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - 39-41 rue Vannerie, 21000 Dijon 03 80 68 50 50
 Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - 6 quai Jules Chagot, 71300 Montceau les Mines 03 85 69 05 25
 Écomusée de la Bresse bourguignonne - Château, 71270 Pierre de Bresse 03 85 76 27 16
 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Tour Eilithis BP 51562 21015 DIJON Cedex 03 80 76 89 76
 Agence Technique Départementale (ATD) - 18 Rue des Prés, 71300 Montceau-les-Mines atd@cg71.fr
 Maisons Paysannes de France (MPF) - Saône-et-Loire : Mme Elisabeth Gilbert, Rimont, 71390 Fley 03 85 49 27 53

INFORMATIONS

Bibliographie sur la Bresse

Architecture rurale en Bresse du XVIe au XIXe siècle : Ain, Jura, Saône-et-Loire
 DIOT (Maurine), coll. « Albums du CRMH », Paris, Centre des monuments nationaux, Monum, Éditions du patrimoine, 2005, 335 p.
 La Bresse bourguignonne
 Écomusée de la Bresse bourguignonne, DURET (Christine), MOIREAU (Jean-Claude), RIMAZ (Jean-Marc) photographies, coll. « Les hommes et leur province », Bourg-en-Bresse, La Taillanderie, 1991, 168 p.
 La Bresse bourguignonne : guide de découverte
 Collectif, 2e édition, Pierre-de-Bresse, écomusée de la Bresse bourguignonne, 1986, 96 p.
 Canton de Beaurepaire
 Saône-et-Loire, Service départemental de l'inventaire, coll. « Histoire et monuments » (8), Mâcon, [Archives départementales], 1981, 171 p.
 Canton de Montpont-en-Bresse
 Saône-et-Loire, Service départemental de l'inventaire, coll. « Inventaire départemental des monuments et richesses d'art » (4), Mâcon, [Archives départementales], 1977, 76 p.
 Le canton de Montpont-en-Bresse
 Collectif, « Patrimoines de Bourgogne du Sud » (1), Conseil général de Saône-et-Loire, Inventaire départemental, Mâcon, 2003, 86 p.
 Canton de Saint-Martin-en-Bresse
 Saône-et-Loire, Service départemental de l'inventaire, coll. « Inventaire départemental des monuments et richesses d'art » (5), Mâcon, [Archives départementales], 1978, 106 p.
 Le canton de Saint-Martin-en-Bresse
 Collectif, col. « Patrimoines de Bourgogne du Sud », Conseil général de Saône-et-Loire, Inventaire départemental, Mâcon, 2006, 102 p.
 Renouer avec l'identité architecturale de la Bresse Bourguignonne
 OPAC de Saône-et-Loire, texte et dessins CHAPPELLE (Olivier de la), Coutras, Éditions Le Bleu du Ciel, 2007, 22 p. À VÉRIFIER
 Habitat et vie paysanne en Bresse
 FRÉAL (Jacques), Baume-les-Dames, éditions GARNIER, 1978, 238 p.
 L'habitat rural en Bresse bourguignonne
 BOUILLLOT (Michel), coll. « Au cœur de nos terroirs », La Roche-Vineuse, Foyers ruraux de S.-&L., 1994.
 L'habitat rural en Bresse savoyarde de la Seille à la Chalaronne
 BOUILLLOT (Michel), coll. « Au cœur de nos terroirs », La Roche-Vineuse, Foyers ruraux de S.-&L., 1995
 Habiter et bâtir en Bresse hier et aujourd'hui
 Collectif, collection dirigée par RIVIÈRE (Dominique), préface de Pierre Joxe, Pierre-de-Bresse, Écomusée de la Bresse bourguignonne, 2008, 156 p.
 L'habitation paysanne en Bresse
 Étude d'ethnographie JEANTON (Gabriel), Étude linguistique DURAFOR (Antonin), ill. VIOLET (E.), 2e édition, Tournus, Société des Amis des arts et des sciences de l'arrondissement de Louhans, 1993, 180 p.
 Des hommes de savoir-faire pour restaurer et bâtir en Bresse bourguignonne
 RIVIÈRE (Dominique) directeur de publication, textes de JANIN (Laurence), Pierre-de-Bresse, Écomusée de la Bresse bourguignonne, 2006, 95 p.
 Pays et frontières culturelles en Bresse
 Collectif, sous la direction de BLETON-RUGET (Annie), Pierre-de-Bresse, Écomusée de la Bresse bourguignonne, 2002, 149 p.
 Le plan vert de la Bresse bourguignonne
 Coordination JANIN (Laurence) et RIVIÈRE (Dominique), Pierre-de-Bresse, Écomusée de la Bresse bourguignonne, 1992, 94 p.

Tous ces documents sont disponibles au centre de documentation du CAUE de Saône-et-Loire.



UNION EUROPÉENNE



Photo : Séverin Perreaut, architecte

Les fiches de ce dossier "Construire en Bresse" sont téléchargeables au format .pdf sur le site du CAUE de Saône-et-Loire : caue71.fr

Le groupe de travail constitué en vue de la production de ces fiches d'information a réuni les personnalités suivantes :

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS
 M. Benjamin Alla, sous-Préfet
 M. Éric de Wispelaere

PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
 M. Alain Cordier, président
 M. Sylvain Koesler, chargé de mission

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
 M. Pascal Rouaud, chef du SDAP
 Architecte des bâtiments de France

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
 M. Guillaume Fauvet, ingénieur,
 Chargé de mission Développement durable
 M. Gilles Villaneau, ingénieur
 Chargé de mission territorial,
 arrondissement de Chalon-sur-Saône

ÉCOMUSÉE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
 M. Dominique Rivière, conservateur
 Mme Laurence Janin, chef de projets

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
 M. Jean-Marie Vincent, secrétaire général
 vice-président de la section française de l'ICOMOS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
 M. Jacques Garnier, directeur
 Architecte du patrimoine, urbaniste

Photographies
 Jacques Garnier, Bernard Bilet, CAUE 71
 Laurence Janin et Adeline Culas
 (sauf mention contraire)
 Croquis et dessins
 Thomas Héritier-Pingeon, Jacques Garnier



ARCHITECTURE, URBANISATION

TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE



PAYSAGE, ENVIRONNEMENT



CONSTRUIRE EN BRESSE

CONSTRUIRE EN BRESSE

CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE
 Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CONSTATS POUR COMPRENDRE

CAUE 71

RECOMMANDATIONS POUR AGIR

Avant-propos

Les évolutions en cours, les transformations parfois préjudiciables à la cohérence paysagère de nos territoires, surtout en matière de construction, nous conduisent à proposer des outils de sensibilisation destinés aux acteurs de l'aménagement et des territoires.

Le Bresse, en partie connue pour son habitat et son architecture très caractéristiques, est un pays à forte identité culturelle, riche d'un patrimoine architectural, urbain et paysager d'autant plus fragile qu'il est original et reconnu. La frénésie des aménageurs à entamer considé-

ablement les terres agricoles et celle des particuliers et promoteurs à occuper l'espace sous forme de petites unités bâties individualisées, ont nettement mis à mal, surtout dans la période récente, l'identité bressane. La profusion de styles variés et surtout la banalité des constructions nouvelles suscite l'interrogation de tous ceux qui restent attachés aux puissantes valeurs de ce territoire.

Pour tenter de participer quelque peu à l'enrayement d'un phénomène qui s'amplifie, ce document pédagogique a pour principal objectif de donner quelques clés de compréhension et de lecture, puis des conseils pour agir à tous ceux qui participent à la transformation des paysages bressans.

Les publics visés sont principalement :

- les élus qui ont le pouvoir d'orienter et d'organiser le développement de l'espace
- les particuliers qui construisent
- les personnels de l'administration ou des collectivités compétentes qui instruisent les autorisations de construire.

La diffusion de ce document d'information sera confortée par des mesures d'accompagnement et de suivi telles que conférences, manifestations, débats publics. Des animations en milieu scolaire seront utiles ainsi qu'après des artisans et professionnels du bâtiment.

Sommaire

Constats et descriptions

- Volet 1 : La valeur des paysages
- Volet 2 : Les qualités urbaines
- Volet 3 : La diversité architecturale
- Volet 4 : Enjeux et transformations
- Volet 5 : Une grande plaine alluviale
- Volet 6 : Informations

A - Développer et aménager un village

- Fiche A1 : Respecter quelques principes urbains
- Fiche A2 : Engager une démarche préalable
- Fiche A3 : Définir un projet de territoire
- Fiche A4 : Encadrer le projet de territoire
- Fiche A5 : Réaliser un projet de quartier
- Fiche A6 : Maîtriser le projet de quartier
- Fiche A7 : Réaliser un espace public

B - Bâtir et habiter

- Fiche B1 : Engager une démarche de projet
- Fiche B2 : Avant de construire une maison
- Fiche B3 : Restaurer et reconvertir le patrimoine
- Fiche B4 : S'inspirer de la tradition
- Fiche B5 : Des principes anciens pour des architectures nouvelles
- Fiche B6 : Utiliser les bonnes techniques
- Fiche B7 : Aménager les abords de la maison
- Fiche B8 : Recommandations essentielles

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE



Comment utiliser ce document ?

Le présent document est constitué de deux éléments :

- une jaquette à rabats dont les différents volets servent de support à la description des grandes caractéristiques de la Bresse dans ses dimensions paysagères, urbaines et architecturales. Mais c'est aussi le lieu de dresser un constat sur les évolutions en cours, les enjeux pour demain et les transformations que l'on peut d'ores et déjà observer.

- deux séries de fiches d'informations et de recommandations. La première série est destinée à tous ceux qui ont le pouvoir d'agir dans le développement des territoires communaux ou intercommunaux à savoir principalement les élus. La seconde série de fiches est destinée à tous ceux qui ont un projet de construction à réaliser, particuliers mais aussi opérateurs publics ou privés, promoteurs et constructeurs, professionnels de l'aménagement et de l'architecture.

Le contenu pédagogique de ce document est donc divisé en trois parties :

- une partie descriptive de présentation du territoire bressan
- une partie consacrée à l'aménagement d'un territoire qu'il soit communal ou intercommunal
- une partie consacrée à des recommandations architecturales respectueuses de l'identité bressane.

Janvier 2011

La plaine bressane présente une structure morcelée, où s'enchevêtrent bois et prairies, étangs et cours d'eau, bocage et champs cultivés, parcelles destinées à l'élevage ou au maraîchage. Les bourgs et les fermes isolées sont également disséminés, tels une mosaïque, sur l'ensemble du territoire. Les faibles dénivellés topographiques et les variations à peine perceptibles du paysage, donnent l'impression d'une succession de micro-paysages où il est parfois difficile de s'orienter.

Les horizons, souvent ouverts sur de larges paysages, alternent avec des espaces plus restreints composés de légers vallonnements. Loin d'être monotone, cette impression de manquer de repères procure des sensations propres aux paysages labyrinthiques.

L'espace perçu depuis les principales voies de circulation, souvent rectilignes, agit de la même façon, sans fond de perspective dominant. Louhans établit une certaine centralité territoriale mais n'empêche pas la Bresse bourguignonne de se tourner vers d'autres pôles urbains tels Chalon-sur-Saône, Mâcon, Bourg-en-Bresse ou Lons-le-Saunier. La Seille structure un peu plus franchement le paysage, grâce notamment à l'écoulement de ses eaux vers la Saône à l'ouest.

Par un jeu de contrastes, les lieux où le paysage change, donnent à la Bresse bourguignonne ses limites et son commencement : à l'ouest la Saône, au nord le Doubs, à l'est les contreforts du Jura. Au sud, la transition est moins contrastée, car la Bresse de l'Ain possède des caractéristiques paysagères proches. Il faut donc se rendre jusqu'à la Dombes pour percevoir une transition paysagère plus nette, due au foisonnement des étangs.



La Seille à Cuisery : un élément essentiel du paysage bressan

La Bresse n'est pas faite que de maisons ou fermes isolées dans les campagnes. Les habitants et leurs activités se sont regroupés dans des villages de morphologies différentes. On peut dénombrer trois grands types d'organisation urbaine : le village linéaire discontinu, très fréquent, le village groupé et dense, et le village dispersé, généralement de petite taille.

Le village linéaire : il est constitué de maisons et constructions qui s'alignent le long d'un axe de passage sans continuité. Les bâtiments, de proportions allongées, sont très souvent et systématiquement implantés selon une orientation particulière (faïtage nord-sud généralement) ce qui conduit parfois à une disposition des pignons le long des voies. Ce système donne aux espaces traversés une ambiance originale.

Le village groupé : il s'agit en général d'un bourg fortifié ayant perdu son enceinte de protection. L'organisation de ce type d'urbanisation est tout autre puisque la densité est de mise ainsi que la continuité urbaine le long des voies de desserte. Ce type de morphologie met également en scène des places publiques et ouvertures pour le déploiement de la vie collective et les activités humaines.

Le village dispersé : il concerne généralement les petites unités, les bâtiments étant souvent très éloignés les uns des autres. L'église, entourée de son cimetière, apparaît très isolée.

Un village linéaire dont les maisons sont systématiquement implantées parallèlement les unes aux autres. On remarquera également l'éloignement des habitations entre elles ainsi que les proportions très allongées des bâtiments.

Plan de Flacey d'après Michel Bouillot

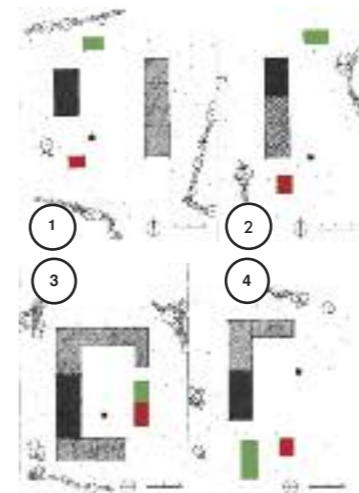


L'utilisation extensive du territoire et son étalement en réseau sont à l'origine de la grande dispersion de l'habitat rural. Ces habitations, adaptées aux pratiques agricoles, épousent le relief et s'implantent en fonction de l'orientation générale du territoire. Elles utilisent les matériaux locaux que sont la terre (pisé, brique, tuile, torchis) et le bois (colombage, charpente, armature de torchis).

Les ensembles bâtis regroupent les habitations et les exploitations dans un même bâtiment ou autour d'une cour. Ces implantations, disséminées sur l'ensemble de la Bresse, impriment fortement le paysage. Elles se répartissent pour moitié de manière isolée, et pour une autre moitié regroupée en hameaux. Les volumes des constructions sont bas et allongés.

Certaines différences apparaissent entre Bresse du Nord et Bresse du Sud, dans le choix des matériaux et des éléments architecturaux tels que toitures ou cheminées. Certaines cheminées, dites sarrasines, ornent par exemple des fermes et des habitations situées au sud de la Seille. Une ligne qui relie Tournus à Cuseaux sépare au sud, les toitures à pente faible avec couverture en « tuiles canal », et au nord les toitures à pente plus prononcée, couvertes de petites tuiles plates.

Les hameaux et bourgs de faible importance reprennent dans leur organisation spatiale les caractères paysagers du territoire. Le maillage entre les constructions est relativement lâche, et les espaces communs, étendus. De subtiles variations topographiques, de points de vue ou d'alignements tissent les relations entre les bâtiments.



Les bâtiments sont orientés principalement selon un axe nord-sud permettant un maximum de surface ensoleillée (est-ouest) et un minimum d'exposition au nord. La ferme traditionnelle est composée d'un ensemble de bâtiments divers : l'habitation, la grange, l'écurie, le fournil, la soie.

On peut dégager quatre types de répartition des bâtiments (cf-contre) :

- 1- L'habitation et l'ensemble grange-écurie sont parallèles.
- 2- L'ensemble grange-écurie et l'habitation sont regroupés sous le même toit.
- 3- Les bâtiments sont organisés autour d'une cour semi-fermée. Cette disposition se trouve surtout à la frontière du Mâconnais.
- 4- La grange et l'écurie sont disposées en équerre et protègent ainsi l'habitation. Cette disposition se trouve surtout dans le sud-ouest de la Bresse.



Une maison en pisé et encadrements d'ouvertures en bois, adaptée à la pente du terrain.

Les impératifs écologiques

En Bresse, le faïtage des maisons est orienté préférentiellement nord-sud de sorte que les façades soient éclairées le matin et l'après-midi. Les principes du bioclimatisme prévoient l'inverse, c'est-à-dire que la façade Sud bénéficie du maximum d'ensoleillement toute l'année afin de stocker l'énergie à l'intérieur de la maison. De même, avant toute chose, il est recommandé de penser le plus tôt possible au mode d'isolation utilisé, celle-ci étant un préalable obligatoire. Il s'agit en effet, avant de produire de la chaleur, de la conserver et d'éviter le maximum de déperdition. La maison bressane existante avec ses façades légères et fines en structure à pans de bois et torchis ou briques n'est pas adaptée pour recevoir une isolation aussi bien extérieure qu'intérieure, au risque d'en perdre les qualités esthétiques. En cas de restauration il faudra donc être très vigilant sur les solutions utilisées. En cas de construction neuve, le problème ne se pose pas de la même façon mais l'on veillera à réfléchir convenablement à l'isolation des combles qui sont généralement très imposants si l'on souhaite s'inspirer de la tradition.

Le problème des panneaux solaires de production d'eau chaude ou photovoltaïques de production d'électricité n'est pas non plus très simple à résoudre. Ces éléments techniques d'aujourd'hui, encouragés par les pouvoirs publics à juste titre, ne seront jamais adaptés à l'architecture ancienne bressane faite de grandes toitures à forte pente, en petites tuiles plates au nord ou à faibles pentes, en tuiles rondes dans le sud. Tout est question de compromis.

Enfin les constructions en bardage bois sont de plus en plus présentes. Dans ce domaine, il faudra veiller à contenir les velléités de production standardisée ou de style chalet.

LA VALEUR DES PAYSAGES

Certaines différences existent cependant, qui permettent de décrire la spécificité de chaque paysage bressan :

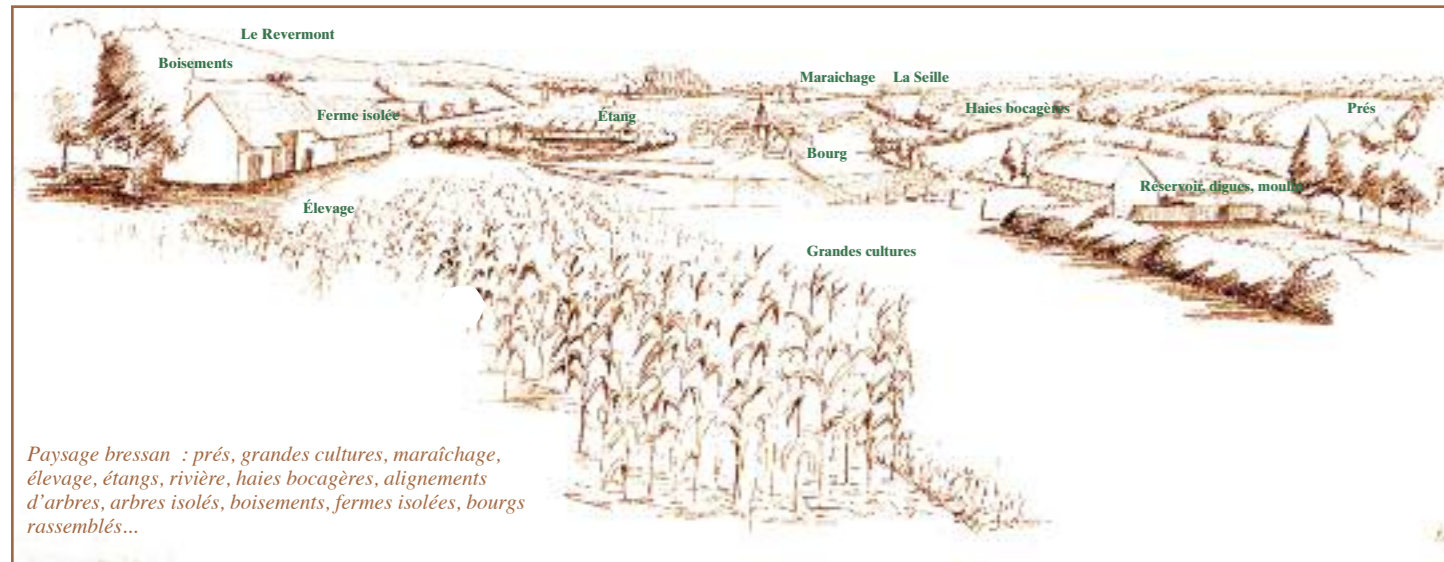
- La Bresse du Nord, ou Bresse chalonnaise, est influencée par le plus grand pôle urbain du département, Chalon-sur-Saône, et par ses pratiques agricoles céréalières au nord. D'importants boisements s'étendent encore, limités à l'ouest par la Saône et au nord par le Doubs.

- La Bresse du Sud, ou Bresse louhannaise, s'étend autour de la ville de Louhans et du bassin de la Seille qui draine l'ensemble du territoire. Si le paysage semble aujourd'hui unifié, certaines particularités culturelles comme le langage ou l'architecture révèlent des différences entre nord et sud.

- À l'approche du Revermont, les prairies d'élevage sont prédominantes. Sur ce versant boisé, le paysage bressan emprunte un peu de son identité au massif du Jura.



Un paysage caractéristique, mettant en scène une ondulation soulignée de haies et ponctuée d'arbres alignés ou isolés. Les maisons et fermes au sommet des collines ne laissent apparaître que d'immenses toitures brunes.



Paysage bressan : prés, grandes cultures, maraîchage, élevage, étangs, rivière, haies bocagères, alignements d'arbres, arbres isolés, boisements, fermes isolées, bourgs rassemblés...

Le bâti dans le paysage bressan : longues toitures parallèles laissant peu apparaître les façades.



PAYSAGE

LES QUALITÉS URBAINES

Si la fonction résidentielle s'affirme chaque jour davantage en Bresse, l'implantation du bâti témoigne aujourd'hui encore des étapes et des formes de mise en valeur de ce territoire à vocation agricole. La dissémination de l'habitat qui constitue un des éléments caractéristiques des paysages bressans renvoie à quelques grands moments de cette mise en valeur et son observation permet d'introduire des nuances dans le degré de dispersion.

Le bâti bressan porte la marque d'implantations précoces dans les zones d'accès les plus aisés, notamment les vallées fluviales, d'étapes successives de défrichements et d'une mise en valeur relativement tardive par l'amélioration ou l'extension du réseau routier à partir de la fin du XVIII^e siècle.

Les fonctions d'échange ont fixé l'implantation des bourgs à des carrefours stratégiques que le développement des routes est venu consacrer. Il a aussi existé en Bresse des sites de défense dont la notoriété est aujourd'hui tout à fait oubliée ou largement perdue et qui constituent de véritables vestiges archéologiques du bâti ancien.

La conquête du sol par les défrichements et les assèchements d'étangs s'est opérée dans le cadre de la seigneurie, qu'elle soit ecclésiastique avec les grands établissements voisins de Tournus, Chalon-sur-Saône ou Baume-les-Dames ou laïque. Les nouvelles familles nobles qui achètent des seigneuries en Bresse à partir de la fin du XVII^e siècle sont des acteurs du développement du territoire dont elles entendaient tirer d'importants revenus fonciers. On doit à ces formes de mise en valeur le bâti de hameaux et de fermes isolées très caractéristique de la Bresse. Si certaines fermes isolées correspondent aux granges seigneuriales de l'Ancien Régime, les très nombreux hameaux qui constituent les communes bressanes témoignent de l'installation de la paysannerie dans le cadre de la seigneurie. Ces écarts rassemblaient les exploitations agricoles autour d'un embryon d'espace collectif (place et puits, bois pour les paroisses de l'intérieur ou près communaux pour celles situées près des rivières).

Le développement des routes intérieures à la Bresse à partir de la fin du XVIII^e siècle a été un puissant facteur de modification de l'implantation du bâti. Avec la construction ou l'amélioration des routes et des chemins, les fermes se multiplient le long des axes de circulation, donnant naissance à des hameaux linéaires ou à des implantations plus isolées. Cette extension du bâti est facilitée par l'essor de la propriété paysanne après la Révolution. Les bourgs qui ont gagné un statut de petits chefs-lieux administratifs, comme les chefs-lieux de canton, voient leur urbanisation renforcée par l'installation des fonctions de service. La hiérarchie urbaine qui a été remodelée en Bresse, dès avant la Révolution, par l'effet des débuts du développement agricole est consacrée par la structure administrative mise en place par le découpage cantonal de 1801. Elle est demeurée la même jusqu'aux récentes transformations dues à l'étalement urbain des villes proches.

Implantation parallèle des maisons - Le Miroir



URBANISATION



Le village linéaire - Saint-Bonnet-en-Bresse



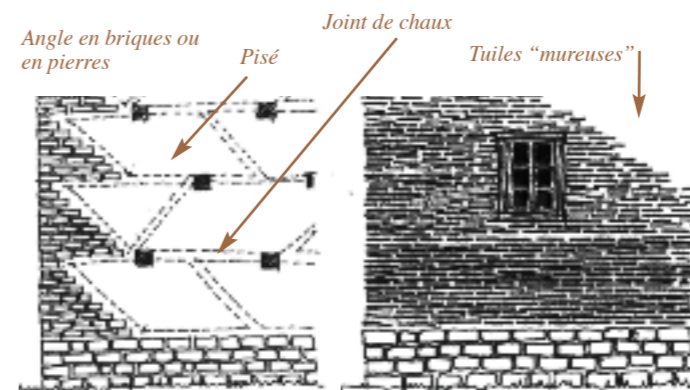
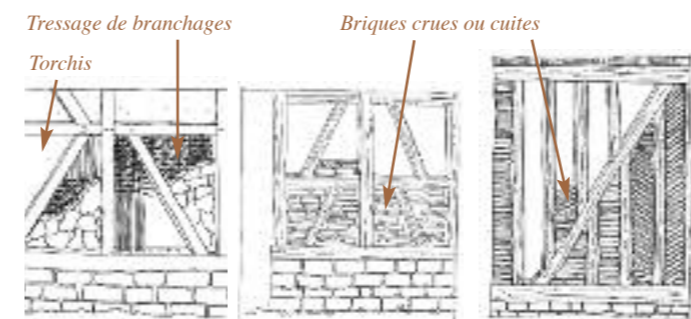
Le village groupé et dense - Romenay



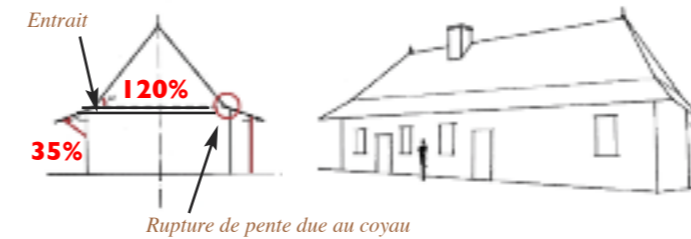
Le village dispersé - Ménétreuil

LA DIVERSITÉ ARCHITECTURALE

Différents types de maçonneries



Les volumétries et toitures



Escalier extérieur donnant accès aux combles



ARCHITECTURE

ENJEUX ET TRANSFORMATIONS

L'étalement urbain et les formes urbaines

L'étalement urbain est une expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes et villages. Vitesse de déplacement et étalement urbain sont intimement liés. Depuis un demi-siècle, l'explosion des mobilités a engendré une dilataction croissante des espaces urbains et des territoires. Cet étalement, qui est lié au développement démographique des agglomérations, se fait avec une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'éloigne du cœur des villes. La faible densité est due au caractère pavillonnaire de cette urbanisation, la surface occupée par un foyer (maison + jardin privatif) étant plus importante que celle d'un appartement en immeuble, ainsi qu'à l'importance des espaces naturels conservés dans les communes.

La Bresse est très concernée par ce phénomène. Il y est même plus important que dans d'autres territoires de la Saône-et-Loire en raison de sa situation géographique privilégiée, de la présence d'un bon réseau de communication, de la proximité de pôles urbains comme Chalon, Mâcon, Bourg-en-Bresse, Lons-le-Saunier, et aussi du coût des terrains moins élevé qu'ailleurs.

Le constat

Développement horizontal excessif de l'urbanisation en périphérie des bourgs
Forte consommation de l'espace naturel ou agricole

Les causes

Universalisation des modes d'habiter, individualisation des formes d'habitat
Dissociation entre construction et territoire, décurtation

Les motivations

Échapper au coût élevé et souvent prohibitif des logements urbains
Avoir une maison avec jardin plutôt qu'un appartement en ville.
Privilegier un cadre de vie plus agréable car plus proche de la campagne, plus calme
Fuir les conditions de vie stressantes de la ville

Les effets

Coûts publics induits très importants (équipements, gestion, transport...)
Ségrégation spatiale et sociale
Artificialisation de l'espace
Spécialisation exagérée des espaces (zones résidentielles, zones d'activités...)
Augmentation des déplacements



ÉVOLUTIONS

La banalisation architecturale

L'universalisation des modes constructifs, le coût prohibitif des matériaux et de la main d'œuvre, le manque de culture architecturale conduisent à une banalisation de l'habitat. L'architecture n'est plus extraite de son territoire d'élection. Elle est produite sur la base de critères économiques qui laissent peu de champ à la création et à l'innovation, à l'inventivité. Fort malheureusement, on choisit souvent sa maison sur des catalogues de constructeurs de telle sorte qu'on a tous les risques de construire la même que celle du voisin.

La Bresse, du fait de son pouvoir d'attraction, est particulièrement sujette à ce phénomène de banalisation accrue que l'on rencontre partout ailleurs.



Une architecture mal comprise

La plupart des règlements et les recommandations en matière de construction neuve, orientent les choix des particuliers vers une architecture dite "traditionnelle" c'est-à-dire qui utilise des formes des maisons anciennes avoisinantes. Malheureusement, les techniques et savoir-faire ne sont pas les mêmes et les formes préconisées, surtout en Bresse, ne sont adaptées ni à nos modes de vie ni à nos budgets. Ce que l'on produit in fine est souvent disproportionné et grossier, à la limite du déséquilibre et de la faute de goût. Prenons garde dans nos choix, s'ils s'orientent vers les formes traditionnelles, à en respecter les principes et à parvenir à la juste des proportions.

